



CONSEIL COMMUNAL DU 28 FÉVRIER 2019
GEMEENTERAAD VAN 28 FEBRUARI 2019

NOTES EXPLICATIVES COMPLÉMENTAIRES
AANVULLENDE TOELICHTINGSNOTA

Ouverture de la séance à 20:00
Opening van de zitting om 20:00

SÉANCE PUBLIQUE - OPENBARE ZITTING

Secrétariat - Secretariaat

1 Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 21.01.2019 - Approbation

LE CONSEIL,

Vu la nouvelle loi communale, les articles 108 et 108bis ;

Vu son règlement d'ordre intérieur, les articles 49, 50 et 51 ;

Vu le projet de procès-verbal ;

DECIDE

d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 21.01.2019

Proces-verbaal van de Gemeenteraadszitting van 21.01.2019 - Goedkeuring

DE RAAD,

Gelet op het nieuwe gemeentewet, artikels 108 en 108bis

Gelet op zijn huisoudelijke reglement, artikels 49, 50 en 51 ;

Gelet op het voorstel voor het proces-verbaal ;

BESLIST

om het proces-verbaal van de zitting van de Gemeenteraad op 21.01.2019 geod te keuren.

1 annexe / 1 bijlage

20190121_registre.pdf

2 Communications : Liste des marchés passés par procédure négociée.

LE CONSEIL,

Vu les articles 234 à 236 de la Nouvelle Loi communale ;

Considérant la passation des marchés suivants par le Collège :

Référence	Service	Objet	Estimation Dépense/Recette (EUR)	Articles Budgétaires

#002/08.01.2019/B/0027#	Petite Enfance	Crèches communales - Acquisition et entretien d'un logiciel informatique permettant un système d'inscription centralisé pour les crèches communales - Marché de faible montant. Fixation des conditions - Fin de procédure	12000	844/74253
#002/08.01.2019/B/0038#	Espace Public	Pose de panneaux acoustiques dans 4 locaux de l'Académie - Marché de faible montant - Approbation de la dépense - Désignation de l'adjudicataire	5.702,80€ tvac	722/72460
#002/22.01.2019/B/0052#	Espace Public	Achat d'une foreuse Makita pour l'école du Souverain - Marché de fourniture de faible montant par facture acceptée - Approbation de la dépense - Désignation de l'adjudicataire.	216,71	100/74498
#002/22.01.2019/B/0118#	Ressources Humaines	Achat de badges supplémentaires destinés au pointage sur le logiciel de gestion du temps de travail et au contrôle d'accès au parking communal - Approbation de la dépense - Désignation de l'adjudicataire	200 pièces (cartes) à 498€ + 20€ frais de transport + TVA = approximativement 518,00€	120/74253
#002/29.01.2019/B/0054#	Espace Public	Remplacement de la pompe à eaux usées du Centre d'Art du Rouge Cloitre - Marché de faible de travaux de faible montant sur facture acceptée - Approbation de la dépense - Désignation de l'adjudicataire	1.899,70 € TVAC	100/724.60
#002/29.01.2019/B/0055#	Espace Public	Achat de conteneurs mobiles pour la crèche les Oursons - Marché de fournitures de faibles montant par facture acceptée - Approbation de la dépense - Désignation de l'adjudicataire.	292,82	100/744.98
#002/29.01.2019/B/0059#	Espace Public	Acquisition de plaques en polyméthacrylate de méthyle - Marché de faible montant - Fixation des conditions - Approbation du CSC et de la dépense - Désignation des firmes à consulter	+/- 5.000/an	100/744.98
#002/29.01.2019/B/0065#	Espace Public	Fourniture d'un congélateur à la crèche des Chatons - Marché de faible montant - Approbation de la dépense - Désignation de l'adjudicataire	266 € tvac	100/744.98
#002/29.01.2019/B/0066#	Espace Public	Fourniture d'un frigo et un micro-onde à la crèche des Oursons - Marché de faible montant - Approbation de la dépense - Désignation de l'adjudicataire	144€ tvac	100/74498
#002/29.01.2019/B/0069#	Espace Public	Fourniture de pneus pour les véhicules - Procédure Négociée sans publication préalable - Fixation des conditions - Approbation du CSC et de la dépense - Désignation des firmes à consulter	+/- 15.000/an	136/745.52

#002/29.01.2019/B/0085#	Informatique	Achat du matériel informatique (switch, câbles RJ45, câbles USB, disques externes pour les crèches et le Chirec) - Marché par procédure négociée sur simple facture acceptée - Approbation de la dépense - Désignation des firmes à consulter - Désignation de l'adjudicataire.	1.170,00€ (tvac)	120/74253
#002/05.02.2019/B/0044#	Espace Public	Achat d'un cendrier sur pied pour la "Crèche les Oursons" - Marché de fournitures de faible montant par facture acceptée - Approbation de la dépense - Désignation de l'adjudicataire	238,07	100/74498
#002/05.02.2019/B/0048#	Espace Public	Achat de vêtements de travail pour le service de la voirie - marché de fournitures de faible montant par facture acceptée - Approbation de la dépense	2708,39	100/744.98
#002/05.02.2019/B/0050#	Espace Public	Aménagement de classe dans les locaux de la salle bleue et le réfectoire maternelle au cs du Souverain - Marché de faible montant - Approbation du cahier des charges et de la dépense - Désignation des firmes à consulter - report du 29/01/2019	90000	722/72460

PREND ACTE :

- de la passation des marchés de moins de 144.000€ susmentionnés ;
- des décisions du Collège échevinal s'y rapportant.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Receveur communal avec les pièces justificatives, ainsi qu'à l'attention du Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale en charge des Pouvoirs Locaux, sous forme de bref exposé.

Mededelingen : Lijst van opdrachten gegund via onderhandelingsprocedure.

DE RAAD,

Gelet op artikelen 234 tot 236 van de Nieuwe Gemeentewet ;

Gezien de volgende opdrachten gegund werden door het Schepencollege:

Referentie	Dienst	Onderwerp	Aanwending uitgave / ontvangst (EUR)	Begrotings- artikelen
#002/08.01.2019/B/0027#	Peuterzorg	Gemeentelijke kinderdagverblijven : Aankoop en onderhoud van de software voor de gecentraliseerde inschrijving voor de gemeentelijke kinderdagverblijven.	12000	844/74253
#002/08.01.2019/B/0038#	Publieke Ruimte	Installatie van akoestische panelen in 4 lokalen van "Académie" - Overheidsopdracht met beperkte waarde - Goedkeuring van de uitgave - aanduiding van de raadplegen firma's	5.702,80€ tvac	722/72460
#002/22.01.2019/B/0052#	Publieke Ruimte	Aankoop van een boormachine voor de "CS le Souverain" - Overheidsopdracht voor leveringen van beperkte waarde op aangenomen factuur - Goedkeuring van de uitgave - Aanduiding van de aanbesteder.	216,71	100/74498

#002/22.01.2019/B/0118#	Human Resources	aankoop van extra kaarten bestemd voor de prikking en de toegang tot de gemeentelijke parking - Goedkeuring van de uitgave - Aanduiding van de opdrachtnemer	200 pièces (cartes) à 498€ + 20€ frais de transport + TVA = approximativement 518,00€	120/74253
#002/29.01.2019/B/0054#	Publieke Ruimte	Vervanging van de afvalwaterpomp in het kunstcentrum van het Rood Klooster - Overheidsopdracht voor werken van beperkte waarde op aangenomen factuur - Goedkeuring van de uitgave - Aanduiding van de aanbesteder	1.899,70 € TVAC	100/724.60
#002/29.01.2019/B/0055#	Publieke Ruimte	Aankoop van mobiele containers - Overheidsopdracht voor leveringen van beperkte waarde op aangenomen factuur - Goedkeuring van de uitgave - Aanduiding van de aanbesteder.	292,82	100/744.98
#002/29.01.2019/B/0059#	Publieke Ruimte	Aankoop van polymethacrylaatplaten - Overheidsopdracht van beperkte waarde - Vaststelling van de voorwaarden - Goedkeuring van het BLB en de uitgave - Aanduiding van de te raadplegen firma's	+/- 5.000/an	100/744.98
#002/29.01.2019/B/0065#	Publieke Ruimte	Vervanging van een diepvriezer voor de kribbe "les Chatons" - Overheidsopdracht van beperkte waarde - Goedkeuring van de uitgave - Aanduiding van de opdrachtnemer	266 € tvac	100/744.98
#002/29.01.2019/B/0066#	Publieke Ruimte	Vervanging van een koelkast en een microgolfoven op de kribbe "les Oursons" - Overheidsopdracht met beperkte waarde - Goedkeuring van de uitgave - Aanduiding van de opdrachtnemer	144€ tvac	100/74498
#002/29.01.2019/B/0069#	Publieke Ruimte	Levering van banden voor de voertuigen - Onderhandelingsprocedure zonder voorafgaande bekendmaking - Vaststelling van de voorwaarden - Goedkeuring van het BLB en de uitgave - Aanduiding van de te raadplegen firma's	+/- 15.000/an	136/745.52
#002/29.01.2019/B/0085#	Informatica	Aankoop van informaticamateriaal (switch, kabels RJ45, kabels USB, externe schijven voor de kribbes en Chirec) - Onderhandelingsprocedure op aangenomen factuur te kiezen - Goedkeuring van de uitgave - Aanduiding van de te consulteren firma's - Aanduiding van de opdrachtgever.	1.170,00€ (tvac)	120/74253
#002/05.02.2019/B/0044#	Publieke Ruimte	Aankoop van een asbak voor "Crèche les Oursons" - Overheidsopdracht voor leveringen van beperkte waarde op aangenomen factuur - Goedkeuring van de uitgave - Aanduiding van de aanbesteder	238,07	100/74498
#002/05.02.2019/B/0048#	Publieke Ruimte	Aankoop van werkkledij voor de dienst wegenis - Opdracht voor leveringen van beperkte waarde op aangenomen factuur - Goedkeuring van de uitgave	2708,39	100/744.98

#002/05.02.2019/B/0050#	Publieke Ruimte	Herinrichting van de klassen in de lokalen van de "blauwe zaal " en de refter van de kleuterschool van 'cs du Souverain' - Overheidsopdracht met beperkte waarde - Goedkeuring van het bijzonder lastenboek en de uitgave - Aanduiding van de te raadplegen firma's	90000	722/72460
-------------------------	-----------------	---	-------	-----------

NEEM AKTE:

- van de gunning van bovenvermelde opdrachten waarvan het bedrag op minder dan 144.000€ exclusief btw geraand wordt;
 - van de beslissingen van het Schepencollege hier omtrent;
- Onderhavige beraadslaging zal overgemaakt worden aan de Heer Gemeenteontvanger met de bijhorende stukken, alsook ter attentie van de Minister-Voorzitter van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest belast met Plaatselijke Besturen in de vorm van beknopte omschrijving.

4 annexes / 4 bijlagen

20190205_marchés.pdf, 20190129_marchés.pdf, 20190108_marchés.pdf, 20190122_marchés.pdf

3 Communications : Liste des arrêtés adoptés par le Bourgmestre - Articles 133 et 135 NLC

LE CONSEIL

Vu la nouvelle loi communale, article 133bis ;

Prend connaissance des arrêtés adoptés par le Bourgmestre ci-dessous :

1. Arrêté du Bourgmestre déclarant insalubre l'immeuble sis chaussée de Wavre 1133 à 1160 Auderghem
2. Arrêté du Bourgmestre déclarant insalubre l'immeuble sis rue Maurice Charlent 7 à 1160 Auderghem
3. Arrêté de Bourgmestre autorisant le tournage d'un court métrage le 2 février 2019
4. Arrêté du Bourgmestre ordonnant l'inhumation d'une personne indigente décédée sur le territoire communal pour des raison de salubrité publique
5. Arrêté de Bourgmestre autorisant une campagne de promotion et de récolte de fonds pour la fondation contre le cancer durant l'année 2019
6. Autorisation du gestionnaire de voirie : B1 202257
7. Autorisation du gestionnaire de voirie : B1 192767
8. Autorisation du gestionnaire de voirie : B1 183305
9. Autorisation du gestionnaire de voirie : B1 202667
10. Autorisation du gestionnaire de voirie : B1 202328
11. Autorisation du gestionnaire de voirie : B1 202308
12. Autorisation du gestionnaire de voirie : B1 201883
13. Autorisation du gestionnaire de voirie : B1 180115
14. Autorisation du gestionnaire de voirie : B1 203026
15. Autorisation du gestionnaire de voirie : B1 203006
16. Autorisation du gestionnaire de voirie : B1 202778
17. Autorisation du gestionnaire de voirie : B1 203173
18. Autorisation du gestionnaire de voirie : B1 142867
19. Autorisation du gestionnaire de voirie : B1 185268
20. Autorisation du gestionnaire de voirie : B1 202308
21. Autorisation du gestionnaire de voirie : B1 201169
22. Autorisation du gestionnaire de voirie : B1 204427
23. Autorisation du gestionnaire de voirie : B1 192767
24. Autorisation du gestionnaire de voirie : B1 187612

25. Autorisation du gestionnaire de voirie : B1 157265
26. Autorisation du gestionnaire de voirie : B1 197537
27. Autorisation du gestionnaire de voirie : B1 204865
28. Autorisation du gestionnaire de voirie : B1 145803
29. Autorisation du gestionnaire de voirie : B1 205071
30. Autorisation du gestionnaire de voirie : B1 115580
31. Autorisation du gestionnaire de voirie : B1 142867
32. Autorisation du gestionnaire de voirie : B1 206133
33. Autorisation du gestionnaire de voirie : B1 206700

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale en charge des Pouvoirs Locaux, sous forme de bref exposé.

Mededelingen : Lijst van besluiten van de Burgemeester - artikelen 133 et 135 NGW

DE RAAD :

Gezien het nieuwe gemeentewet, artikel 133bis ;

is verzocht nota te nemen van besluiten van het Burgemeester hieronder:

1. Besluit van de Burgemeester, waarbij het gebouw gelegen Waversesteenweg 1133 te 1160 Oudergem ongezond verklaard is
2. Besluit van de Burgemeester, waarbij het gebouw gelegen Maurice Charlent straat 7 te 1160 Oudergem ongezond verklaard is
3. Besluit van de Burgemeester toestemmende een korte film filmen op de 2 februari 2019
4. Besluit van de Burgemeester waarbij de begrafenis wordt bevolen van een behoeftige die om redenen van volksgezondheid op het grondgebied van de gemeente is overleden
5. Besluit van de Burgemeester dat een promotiecampagne en een fondsenoogst voor de stichting tegen kanker gedurende het jaar 2019 toelaat
6. Vergunning van de beheerder : B1 202257
7. Vergunning van de beheerder : B1 192767
8. Vergunning van de beheerder : B1 183305
9. Vergunning van de beheerder : B1 202667
10. Vergunning van de beheerder : B1 202328
11. Vergunning van de beheerder : B1 202308
12. Vergunning van de beheerder : B1 201883
13. Vergunning van de beheerder : B1 180115
14. Vergunning van de beheerder : B1 203026
15. Vergunning van de beheerder : B1 203006
16. Vergunning van de beheerder : B1 202778
17. Vergunning van de beheerder : B1 203173
18. Vergunning van de beheerder : B1 142867
19. Vergunning van de beheerder : B1 185268
20. Vergunning van de beheerder : B1 202308
21. Vergunning van de beheerder : B1 201169
22. Vergunning van de beheerder : B1 204427
23. Vergunning van de beheerder : B1 192767
24. Vergunning van de beheerder : B1 187612
25. Vergunning van de beheerder : B1 157265
26. Vergunning van de beheerder : B1 197537
27. Vergunning van de beheerder : B1 204865
28. Vergunning van de beheerder : B1 145803
29. Vergunning van de beheerder : B1 205071

30. Vergunning van de beheerder : B1 115580
31. Vergunning van de beheerder : B1 142867
32. Vergunning van de beheerder : B1 206133
33. Vergunning van de beheerder : B1 206700

Onderhavige beraadslaging zal overgemaakt worden aan de Heer Minister-Voorzitter van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest belast met Plaatselijke Besturen in de vorm van beknopte omschrijving.

11 annexes / 11 bijlagen

arrêté - M. Aerts - Chirec.pdf, Arretes_Chantier_2.pdf, Arretes_Chantier_5.pdf, Arretes_Chantier_3.pdf, arrêté Bourgmestre ONG conseil Fondation contre le cancer 2019.pdf, 1133 chee de Wavre - Arrêté insal sign.pdf, Maurice Charlent 7 - arr. insal. sign. 190122.pdf, Arretes_Chantier_1.pdf, arrêté Bourgmestre tournage 2 février 2019.pdf, Arretes_Chantier_6.pdf, Arretes_Chantier_4.pdf

4 **Arrêté ministériel annulant la décision du Conseil communal du 13.12.2018 ayant pour objet la modification de l'article 37 de son règlement d'ordre intérieur - prise d'acte**

Le Conseil communal prend acte de l'arrêté ministériel du 04.02.2019 annulant la décision du Conseil communal du 13.12.2018 ayant pour objet la modification de l'article 37 de son règlement d'ordre intérieur.

Ministerieel Besluit tot nietigverklaring van de beslissing van de Gemeenteraad van 13.12.2018 met als onderwerp de wijziging van artikel 37 van het reglement van inwendige orde - akte neming

De Gemeenteraad neemt akte van het ministeriele besluit van 04.02.2019 tot nietigverklaring van de beslissing van de Gemeenteraad van 13.12.2018 met als onderwerp de wijziging van artikel 37 van het reglement van inwendige orde.

1 annexe / 1 bijlage
2993890310.pdf

5 **BRULABO - désignation d'un délégué aux Assemblées Générales**

LE CONSEIL,

Vu la loi du 22 décembre 1986 relative aux intercommunales ;

Vu les statuts sociaux de l'intercommunale BRULABO ;

Considérant ce qui suit :

Le 21.01.2019, Brulabo nous informe que chaque commune doit faire part de la désignation d'un délégué. Celui-ci peut être candidat à un mandat au sein du Conseil d'administration et/ou à la présidence de celui-ci.

Un mandat de délégué est à pourvoir.

Un acte de candidature a été reçu le 12.02.2019 au nom de :

- Madame Elise WILLAME, née le 29.10.1982, domiciliée avenue Jean Van Haelen 26 à 1160 Auderghem

Monsieur le Président déclare le scrutin ouvert.

Il est procédé au scrutin secret qui donne le résultat suivant :

- XX voix POUR
- XX voix CONTRE
- XX ABSTENTION

Madame Elise Willame **est / n'est pas** par conséquent désigné délégué aux assemblées générales de BRULABO

Madame Elise Willame **est / n'est pas** candidat pour le mandat au sein du Conseil d'administration de BRULABO

Madame Elise Willame **est / n'est pas** candidat à la présidence du conseil d'administration de BRULABO

La présente délibération sera transmise, d'une part sous forme de bref exposé, à Monsieur le Ministre-Président de la Région de Bruxelles-capitale, et d'autre part in extenso à BRULABO et à l'intéressée.

BRULABO - Aanwijziging van een afgevaardigde bij de Algemene Vergaderingen

DE RAAD,

Gelet op de wet van 22 december 1986 betreffende de intercommunales ;

Gelet op de maatschappelijke statuten van de intercommunale BRULABO;

Gezien het volgende:

Op 21.01.2019 deelde Brulabo ons mee dat elke gemeente de benoeming van een afgevaardigde moet aankondigen. Hij kan kandidaat zijn voor een mandaat in de Raad van Bestuur en/of voor het voorzitterschap van de Raad van Bestuur.

Een mandaat als afgevaardigde moet worden ingevuld.

Op 12.02.2019 werd een aanvraag ontvangen namens:

- Mevrouw Elise WILLAME, geboren op 29.10.1982, wonende Jean Van Haelenlaan 26 te 1160 Oudergem

De Heer Voorzitter verklaart de stemming open.

Er wordt overgegaan tot de geheime stemming die het volgen resultaat oplevert :

- VOOR - XX stemmen
- TEGEN - XX stemmen
- ONTHOUDING- XX stemmen

Mevrouw Elise Willame **wordt daarom / wordt niet** aangewezen als afgevaardigde voor de algemene vergaderingen van BRULABO.

Mevrouw Elise Willame **is / is geen** kandidaat voor de functie in de Raad van Bestuur van BRULABO.

Mevrouw Elise Willame **is / is geen** kandidaat voor het voorzitterschap van de raad van bestuur van BRULABO.

Deze beraadslaging zal, enerzijds in de vorm van een bondige uiteenzetting, overgemaakt worden aan de heer Minister-Voorzitter van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, en anderzijds in extenso aan BRULABO en aan de betrokkenen.

1 annexe / 1 bijlage

Courrier_BRULABO_20190121.pdf

6 Désignation des représentants de la commune au sein de l'asbl "ALE Auderghem".

Le Conseil Communal

Vu la Nouvelle Loi Communale, notamment l'article 117 ;

Vu les articles 8 et 8bis de l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs;

Vu les statuts de l'association sans but lucratif "Agence locale pour l'Emploi d'Auderghem" adoptés par le Conseil Communal en séance du 3 mars 1995, notamment l'article 5;

Vu l'installation du nouveau Conseil Communal en date du 6 décembre 2018;

Considérant qu'il appartient à la commune de désigner 8 des 16 associés appelés à composer l'association sans but lucratif précitée;

Considérant que cette désignation doit se faire suivant la proportion entre la majorité et la minorité;

Le calcul s'établit comme suit :

- Majorité : 27 sièges sur 31 --> $27 \times (8/31) = 6,96$ arrondi à 7
- Opposition : 4 sièges sur 31 --> $4 \times (8/31) = 1,03$ arrondi à 1

Vu les listes de candidats présentées par la majorité et par la minorité:

Majorité

- Madame Florence Couldrey, domiciliée avenue Charles Schaller 24
- Madame Jeannine Crucifix, domiciliée rue Henri Vandersaenen 13
- Madame Sophie de Vos, domiciliée avenue Jean Accent 27
- Madame Stéphanie Paulissen, domiciliée avenue Théo Vanpé 16/b1
- Monsieur Jean-Claude Vitoux, domicilié avenue Jean Colin 33
- Monsieur André Decourrière, domicilié avenue des Néflers 41
- Madame Naïma Regueras, domiciliée avenue des Néflers 15

Minorité

- Madame Gabriella Banu, domiciliée avenue Daniel Boon 60

DECIDE

de désigner les représentants de la commune au sein de l'asbl "ALE d'Auderghem" comme suit:

- Madame Florence Couldrey
- Madame Jeannine Crucifix
- Madame Sophie de Vos
- Madame Stéphanie Paulissen
- Monsieur Jean-Claude Vitoux
- Monsieur André Decourrière
- Madame Naïma Regueras
- Madame Gabriella Banu

La présente délibération sera transmise d'une part sous forme de bref exposé à Monsieur le Minsitre-Président de la Région de Bruxelles-capitale en charge des Pouvoirs Locaux et d'autre part in extenso aux intéressés et à l'Agence Locale pour l'Emploi d'Auderghem asbl.

Aanduiding van de vertegenwoordigers van de gemeente in de P.W.A. van Oudergem V.Z.W.

De Gemeenteraad,

Gelet op de nieuwe Gemeentewet, inzonderheid op art.117 ;

Gelet op artikelen 8 en 8bis van de besluitwet van 28 december 1944 betreffende de maatschappelijke zekerheid der arbeiders;

Gelet op de statuten van de V.Z.W. "Plaatselijk Werkgelegenheidsagentschap van Oudergem", goedgekeurd door de Gemeenteraad in zitting van 3 maart 1995 inzonderheid op artikel 5;

Gelet op het aantreden van de nieuwe Gemeenteraad tijdens de zitting van 6 december 2012;

Overwegend dat het de Gemeente toekomt om acht van de zestien leden te benoemen om de voornoemde V.Z.W. samen te stellen;

Overwegend dat deze benoeming evenvoudig dient te gebeuren volgens de verhouding tussen meerderheid en minderheid;

De berekening is als volgt:

Meerderheid : 27 zetels op 31 --> $27 \times (8/31) = 6,96$ afgerond op 7

Minderheid : 4 zetels op 31 --> $4 \times (8/31) = 1,03$ afgerond op 1

Gelet op de kandidaten voorgesteld door de meerderheid en door de minderheid:

Meerderheid

- Mevrouw Florence Couldrey, wonende Charles Schallerlaan 24
- Mevrouw Jeannine Crucifix, wonende Henri Vandersaenenstraat 13
- Mevrouw Sophie de Vos, wonende Jean Accentlaan 27
- Mevrouw Stéphanie Paulissen, wonende Théo Vanpélaan, 16/b1
- De heer Jean-Claude Vitoux, wonende Jean Colinlaan 33
- De heer André Decourrière, wonende Mispelaarsstraat 41
- Mevrouw Naïma Regueras, wonende Mispelaarsstraat 15

Minderheid

- Mevrouw Gabriella Banu, wonende Daniel Boonlaan 60

BESLIST

de vertegenwoordigers van de Gemeente in de P.W.A. van Oudergem aan te duiden zoals volgt:

- Mevrouw Florence Couldrey
- Mevrouw Jeannine Crucifix
- Mevrouw Sophie de Vos
- Mevrouw Stéphanie Paulissen
- De heer Jean-Claude Vitoux
- De heer André Decourrière
- Mevrouw Naïma Regueras

•

Mevrouw Gabriella Banu

Deze beraadslaging zal, enerzijds in de vorm van een bondige uiteenzetting, overgemaakt worden aan de heer Minister-Voorzitter van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, en anderzijds in extenso aan de P.W.A. van Oudergem V.Z.W. en aan de betrokkenen.

2 annexes / 2 bijlagen

ALE-Courriers-appel-candidatures.pdf, ALE_courrier.pdf

Environnement - Leefmilieu

7 Convention relative à la « centrale de marché pour la fourniture d'appareil de mesures, d'affichage et d'enregistrement de niveaux sonores » - Approbation

LE CONSEIL,

Vu la Nouvelle Loi Communale, notamment l'article 117 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale fixant les conditions de diffusion du son amplifié dans les établissements ouverts au public du 26 janvier 2017 ;

Vu que la commune d'Auderghem compte acquérir des « afficheurs de niveaux sonores » pour :

- Le centre culturel d'Auderghem, Boulevard du Souverain 183 : 4 salles concernées ;
- L'Académie communale d'Auderghem, rue des Ecoliers 7 : 1 salle concernée ;
- Les Evénements (concerts, spectacles) en plein air.

Vu qu'un subside de 8.532€ a été attribué à la commune d'Auderghem par Bruxelles Environnement pour l'acquisition d'appareils de mesures et d'affichage des niveaux sonores (Référence de l'arrêté pour le subside : SUB/2017/Auderghem/Sonomètre ; Référence délibération du Collège : #002/21.11.2017/B/0015#) ;

Vu que ce subside a été mis en recette au budget de l'année 2019 à l'article budgétaire 930/48548 ;

Vu qu'une centrale de marché a été attribuée au fournisseur Active Audio S.A. et que celle-ci est opérationnelle depuis le 04/06/2018 pour une durée de un an ;

Vu que la commune d'Auderghem compte acquérir :

- 3 afficheurs-enregistreurs fixes (option wifi) + installation ;
- 2 afficheurs-enregistreurs mobiles (option 3G/4G et option wifi) + installation ;
- 1 calibre externe.

Vu que l'acquisition du matériel aura un coût total de 7802,08€ TVAC ;

Vu que la dépense peut être imputée en dépense à l'article budgétaire 930/74498.

DECIDE

De donner son accord à la convention « centrale de marché pour la fourniture d'appareil de mesures, d'affichage et d'enregistrement de niveaux sonores » ;

De charger le secrétaire communal et la bourgmestre faisant fonction de signer la convention.

Overeenkomst betreffende de 'opdrachtcentrale voor de levering van toestellen voor de meting, de weergave en de registratie van geluidsniveaus' - Goedkeuring

DE RAAD,

Gelet op de nieuwe gemeentewet, inzonderheid op artikel 117;

Gelet op het besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering tot vaststelling van de voorwaarden voor het verspreiden van versterkt geluid in voor publiek toegankelijke inrichtingen van de 26 januari 2017 ;

Gezien de gemeente Oudergem van plan is om "geluidsniveaumeters" aan te kopen voor:

- Het cultureel centrum van Oudergem, Vorstlaan 183: 4 zalen ;

- De gemeenschappelijke academie van Oudergem, Scholierenstraat 7: 1 zaal ;
- Buitenevenementen (concerten, spektakels).

Gezien er een subsidie van 8.532€ aan de gemeente Oudergem werd toegekend door Leefmilieu Brussel voor de aankoop van toestellen voor de meting, de weergave en de registratie van geluidsniveaus (Referentie van de opdracht voor de subsidie: SUB/2017/Auderghem/Sonomètre; Referentie van de beraadslaging van het College: #002/21.11.2017/B/0015#);

Gezien deze subsidie werd ingevoerd op het jaar 2019 op het begrotingsartikel 930/485.48;

Gezien er een opdrachtcentrale werd toegewezen aan de leverancier Active Audio S.A. en dat het in werking is getreden op 4/06/2018 voor een periode van een jaar;

Gezien de gemeente Oudergem van plan is om het volgende aan te kopen :

- 3 registratietoestel met display (wifi optie) + installatie;
- 2 registratietoestel met display (wifi optie en 3G/4G optie) + installatie;
- 1 externe kalibrator.

Gezien de kostprijs van dit materiaal in totaal 7802,08€ incl. BTW bedraagt ;

Gezien de uitgave zal worden ingevoerd op het begrotingsartikel 930/744.98.

BESLIST

Om de goedkeuring te geven aan de overeenkomst betreffende de ‘opdrachtcentrale voor de levering van toestellen voor de meting, de weergave en de registratie van geluidsniveaus’ ;

Om de Gemeentesecretaris en de waarnemend burgemeester te belasten met de handtekening van de overeenkomst.

1 annexe / 1 bijlage

Convention Centrale de Marché - afficheurs niveaux sonores.pdf

Coordinations sociales - Sociale Coördinatie

8 Fonds Social du Personnel Communal - Exercice 2018 - compte

LE CONSEIL,

Vu la délibération du conseil communal du 7 décembre 1990 portant Service Social du Personnel communal ;

Considérant que l'article 16 de cette délibération stipule que le compte de gestion doit être soumis annuellement à l'approbation du Conseil communal ;

Vu la nouvelle loi communale notamment l'article 117,

Attendu que le compte de l'exercice 2018 accuse, en recettes 9.202,42 € et 156,47 € de résultat à reporter, et 9.045,95 € en dépenses ;

Le solde disponible est de 951,66 €

Sur proposition du collègue Echevinal :

DECIDE :

D'approuver le compte de l'exercice 2018 du Service Social du Personnel Communal.

La présente délibération, sera transmise, à Monsieur le Receveur Communal.

Sociaal Fonds van het Gemeentepersoneel - Dienstjaar 2018 - Rekening

LE CONSEIL,

Vu la délibération du conseil communal du 7 décembre 1990 portant Service Social du Personnel communal ;

Considérant que l'article 16 de cette délibération stipule que le compte de gestion doit être soumis annuellement à l'approbation du Conseil communal ;

Vu la nouvelle loi communale notamment l'article 117,

Attendu que le compte de l'exercice 2018 accuse, en recettes 9.202,42 € et 156,47 € de résultat à reporter, et 9.045,95 € en dépenses ;

Le solde disponible est de 951,66 €

Sur proposition du collègue Echevinal :

DECIDE :

D'approuver le compte de l'exercice 2018 du Service Social du Personnel Communal.

La présente délibération, sera transmise, à Monsieur le Receveur Communal.

4 annexes / 4 bijlagen

Interventions récupérables 2018 et détails des remboursements.pdf, 2018 - RECAP GEN (1).xls, Fonds social 2018 - Bilan signé.pdf, Rapport Fonds social 2018.doc

Recette - Ontvangerij

9 Plan triennal 2019-2021

LE CONSEIL,

Vu l'article 242bis de la Nouvelle Loi communale;

Vu la directive européenne 2011/85 qui impose aux entités locales de fixer des objectifs budgétaires pluriannuels, des protections pour chaque poste majeur de dépenses et de recettes, une description des politiques envisagées à moyen terme et une évaluation sur les finances des politiques envisagées;

Vu que ce plan triennal se compose d'une note d'orientation et d'un plan de gestion qui traduit budgétairement la note, sous forme d'estimation et de perspectives;

Vu la note d'orientation approuvée en séance du Conseil du 21.01.2019 (ref: #002/21.01.2019/A0004#);

DECIDE:

d'approuver le plan financier triennal.

Driejaarlijks plan 2019-2021

DE RAAD,

Gezien het artikel 242 bis van de Nieuwe Gemeentewet ;

Gezien de Europese richtlijn 2011/85 die de plaatselijke entiteiten de verplichting op leggen om meerjarige begrotingsdoelstellingen te bepalen en prognoses op te stellen voor elke belangrijke uitgaven- en ontvangstenpost, evenals een beschrijving van de geplande beleidsmaatregelen voor de middellange termijn en een beoordeling van de wijze waarop deze maatregelen de financiën zouden beïnvloeden;

Gezien dit driejaarlijks plan bestaat uit een oriëntatienota en een beheersplan dat die nota begrotingsmatig vertaalt in de vorm van ramingen en vooruitzichten;

Gezien de oriëntatienota goedgekeurd in zitting van de Gemeenteraad van 21/01/2019 (ref: #002/21.01.2019/A/0004#);

BESLIST:

het financieel driejarenplan goed te keuren.

21 annexes / 21 bijlagen

fiche5.xlsx, fiche08.pdf, fiche07.pdf, fiche6.xlsx, fiche10.pdf, Annexes P1-P5 - Bijlagen P1-P5 corrigé.xlsx, fiche3.xlsx, fiche10.xlsx, fiche7.xlsx, fiche04.pdf, fiche09.pdf, fiche4.xlsx, fiche05.pdf, fiche2.xlsx, fiche06.pdf, fiche1.xlsx, fiche03.pdf, fiche8.xlsx, fiche9.xlsx, fiche02.pdf, fiche01.pdf

10 C.P.A.S. - Modification budgétaire n° 2 - exercice 2018

Le Conseil,

Vu le budget de l'exercice 2018, du Centre public d'Action sociale, approuvé par le Conseil Communal en séance du 31 mai 2018.

Vu la délibération du Conseil de l'Action Sociale en sa séance plénière du 29 janvier 2019 ;

Vu la loi du 8 juillet 1976, organique des C.P.A.S., notamment l'article 88 ;

Vu la nouvelle loi communale, notamment l'article 117 ;

décide

d'approuver la modification n° 2 - exercice 2018 – du budget du C.P.A.S. comme reprise dans les pièces justificatives.

La présente délibération, en triple ainsi que les pièces justificatives seront transmises par l'intermédiaire du C.P.A.S. à Monsieur le Ministre Président de la Région de Bruxelles-Capitale.

O.C.M.W. - Begrotingswijziging n° 2 - dienstjaar 2018

De Raad,

Gezien de begroting van het Openbaar Centrum voor Maatschappelijk Welzijn voor het dienstjaar 2018 werd goedgekeurd door de Gemeenteraad op datum van 31 mei 2018;

Gelet op de beraadslaging van de Raad voor Maatschappelijk Welzijn in zitting van 29 januari 2018;

Gelet op de organieke wet van 8 juli 1976 op de Openbare Centra voor Maatschappelijk Welzijn en meerbepaald artikel 88;

Gelet op de nieuwe gemeentewet, meer bepaald artikel 117;

Beslist

De begrotingswijziging nr 2 van de begroting van het O.C.M.W. - dienstjaar 2018 goed te keuren conform de stavingstukken.

Onderhavige beraadslaging in drievoud, evenals de stavingstukken, zullen door tussenkomst van het O.C.M.W. overgemaakt worden aan de Heer Minister President van het Brusselse Hoofdstedelijk gewest.

2 annexes / 2 bijlagen

PV concertation CPAS 2019.01.29.doc, mb2 - 2018.pdf

11 Modification budgétaire 0 - service ordinaire et extraordinaire - exercice 2018

LE CONSEIL,

Vu la dernière circulaire ministérielle concernant la nouvelle comptabilité;

Vu l'Arrêté royal du 2 août 1990 portant le règlement général de la comptabilité communale, notamment les articles 15, 74 et 75 ;

Vu la nouvelle loi communale, notamment les articles 117, 240 et 248;

Suite à l'établissement du formulaire T1 et les insuffisances constatées pour certains crédits à imputer sur l'exercice 2018;

Sur proposition du collège des Bourgmestre et Echevins ;

DECIDE

D'approuver la modification budgétaire n°0 (voir annexe) relative à la régularisation des dépassements de crédits constatés pour l'exercice 2018 lors de la clôture.

La présente délibération, en quintuple, ainsi que la liste des articles modifiés et le rapport financier sur la présentation des modifications budgétaires n°0 seront transmis, pour approbation, à Monsieur le Ministre-Président chargé des Pouvoirs locaux.

Begrotingswijziging 0 - gewone en buitengewone dienst - dienstjaar 2018

DE RAAD,

Ingevolge het laatste ministerieel rondschrijven aangaande de nieuwe gemeentelijke comptabiliteit; Gelet op het koninklijk besluit van 2 augustus 1990 houdende het algemeen reglement op de gemeentelijke boekhouding meerbepaald de artikelen 15, 74 en 75;

Gezien de nieuwe gemeentewet meerbepaald de artikelen 117, 240 en 248;

Ingevolge de opstelling van het formulier T1 en de alzo bepaalde ontoereikende kredieten voor uitgaven, aan te rekenen op het dienstjaar 2018;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;

BESLIST :

De begrotingswijziging nr. 0 (in bijlage) goed te keuren wat betreft de regularisatie van de kredietoverschrijdingen voor 2018 vastgesteld bij afsluiting van de rekening.

Onderhavige beraadslaging, in vijfvoud, alsmede de lijst van gewijzigde begrotingsartikels en het financieel rapport aangaande de opmaak van de begrotingswijzigingen nr. 0 zullen ter goedkeuring overgemaakt worden aan de Heer Minister-President belast met Plaatselijke Besturen.

4 annexes / 4 bijlagen

MOD 0 ordinaire.docx, MOD 0 extraordinaire.docx, MOD O ORDI DEP.xlsx, MOD EX DEP + REC.xlsx

Ressources Humaines - Human Resources

12 Formations du personnel - Rattachement à la centrale d'achat de l'Ecole régionale d'administration publique

LE CONSEIL,

Vu la Nouvelle loi communale, les articles 234 et suivants;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, les articles 2, 6° et 47;

Vu la convention reprise en annexe ;

DECIDE :

- de se rattacher à la centrale d'achat de l'Ecole régionale d'administration publique
- d'approuver la convention reprise en annexe

Opleidingen voor personeelsleden - Verbintenis aan de aankoopcentrale van de Gewestelijke School voor Openbaar Bestuur

DE RAAD,

Gelet op de Nieuwe Gemeentewet, artikelen 234 en volgende,
Gelet op de wet inzake overheidsopdrachten van 17 juni 2016, artikelen 2, 6de en 47;
Overwegende de bijgevoegde overeenkomst;
BESLIST :

- om zich te verbinden aan de aankoopcentrale van de Gewestelijke School voor Openbaar Bestuur;
- om de bijgevoegde overeenkomst goed te keuren.

2 annexes / 2 bijlagen

Overeenkomst van aansluiting (aankoopcentrale GSOB).pdf, Convention d'adhésion (centrale d'achat ERAP).pdf

Service Juridique - Juridische dienst

13 **Autorisation de requête en intervention dans le cadre des recours en annulation au Conseil d'Etat de la police fédérale et de la commune d'Etterbeek contre le permis d'urbanisme n°16.480 délivré par le fonctionnaire délégué la Région de Bruxelles-Capitale le 7 décembre 2018 à la S.A. BOUYGUES IMMOBILIER BELGIUM**

Le Conseil,

Vu la Nouvelle loi communale, l'article 270 alinéa 2 ;

Vu les lois coordonnées sur le Conseil d'Etat, article 21bis ;

Vu permis d'urbanisme n° 16.480 délivré le 7 décembre 2018 à la S.A. BOUYGUES IMMOBILIER BELGIUM pour construire un ensemble d'immeubles résidentiels comprenant au rez-de-chaussée des commerces (commerces de détail et grand commerce spécialisé), ainsi que des équipements d'intérêt collectif et de service public, aux étages 239 appartements et un logement collectif de 220 unités (résidence pour étudiants), en sous-sol un parking de 395 emplacements de voitures répartis sur trois niveaux, articulés autour d'une voirie privée, Boulevard du Triomphe de 1 à 13 et de 15 à 19, Chaussée de Wavre de 1013 à 1015 et 1017 et de 1019 à 1045 sur base des plans modificatifs ;

Vu la décision du Collège du 11 février 2019;

Considérant la Déclaration de politique générale – note d'orientation adoptée au Conseil communal du 21 janvier 2019 qui précise ce qui suit : « *Pour garantir le maintien de la qualité de vie de tous, le Collège des Bourgmestre et Échevins s'engage à refuser une densification excessive des quartiers* »

DECIDE :

- d'autoriser le Collège des Bourgmestre et Echevins à introduire une requête en intervention dans le cadre des recours en annulation au Conseil d'Etat de la police fédérale et de la commune d'Etterbeek contre le permis d'urbanisme n°16.480 délivré par le fonctionnaire délégué de la Région de Bruxelles-Capitale le 7 décembre 2018 à la S.A. BOUYGUES IMMOBILIER BELGIUM ;

- de charger le Secrétaire communal et la Bourgmestre ff de l'exécution de cette décision.

Machtiging inzake verzoekschrift tot tussenkomst in het kader van de beroepen tot nietigverklaring bij de Raad van State vanwege de federale politie en de gemeente Etterbeek tegen de stedenbouwkundige vergunning nr. 16.480 die de gedelegeerde ambtenaar van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest op 7 december 2018 heeft verleend aan de nv BOUYGUES IMMOBILIER BELGIUM.

De raad,

Gelet op de Nieuwe Gemeentewet, inzonderheid artikel 270, lid 2;

Gelet op de gecoördineerde wetten op de Raad van State, artikel 21bis;

Gelet op de stedenbouwkundige vergunning nr. 16.480 die op 7 december 2018 aan de nv BOUYGUES IMMOBILIER BELGIUM werd verleend voor de constructie van een complex van woongebouwen met, op de begane grond, winkels (kleinhandelszaken en grote gespecialiseerde handelszaken) evenals voorzieningen van collectief belang en openbare dienstverlening, op de verdiepingen 239 appartementen alsook een collectieve woning met 220 eenheden (studentenresidentie) en, ondergronds, een parkeergarage met 395 parkeerplaatsen verdeeld over drie niveaus, aangelegd rond een privéweg, de Triomflaan 1 tot 13 en 15 tot 19, de Waverse Steenweg 1013 tot 1015 en 1017 en 1019 tot 1045, op basis van de wijzigingsplannen;

Gelet op het besluit van het college van 11 februari 2019;

Overwegende de algemene beleidsverklaring – oriëntatienota zoals aangenomen in de gemeenteraad op 21 januari 2019 die bepaalt wat volgt: "*Om het behoud van de levenskwaliteit voor iedereen te garanderen, verbindt het college van burgemeester en schepenen zich ertoe om een overmatige verdichting van de wijken te weigeren.*"

BESLIST:

- aan het college van burgemeester en schepenen de machtiging te verlenen om een verzoekschrift tot tussenkomst in te dienen in het kader van de beroepen tot nietigverklaring bij de Raad van State vanwege de federale politie en de gemeente Etterbeek tegen de stedenbouwkundige vergunning nr. 16.480 die de gedelegeerde ambtenaar van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest op 7 december 2018 heeft verleend aan de nv BOUYGUES IMMOBILIER BELGIUM;
- de gemeentesecretaris en de waarnemend burgemeester te belasten met de uitvoering van deze beslissing.

Secrétariat - Secretariaat

14 **Motion : Zéro plastique dans les services de l'administration communale d'Auderghem** (Complémentaire)

LE CONSEIL COMMUNAL,

Motion déposée en date du 28 février 2019 par Monsieur Jeremy Van Gorp, Conseiller communal du groupe MR-OpenVLD ;

Considérant la problématique mondiale liée à l'utilisation du plastique et aux dégâts environnementaux que celui-ci peut causer ;

Considérant que la lutte contre le dérèglement climatique est devenue une des priorités majeures des citoyen-ne-s et que le monde politique doit prendre ses responsabilités à chaque niveau de pouvoir, à commencer par le niveau local ;

Considérant les mesures prises par l'Union européenne de réduction de l'incidence sur l'environnement de certains produits en plastique (plastiques à usage unique et appareils de pêche) suite à l'accord du mercredi 19 décembre 2018 entre les États de l'Union européenne et le Parlement européen sur la directive dite « plastiques à usage unique »;

Considérant que la pollution plastique est extrêmement grave. Elle cause entre autre des vortex de déchets dans les océans, le plus grand faisant 1,6 million de km². Au niveau européen, agir à la source permettrait d'éviter des dommages environnementaux dont le coût d'ici à 2030 s'élèverait à 22 milliards d'euros ;

Considérant l'étude publiée en 2015 par l'Agence nationale australienne pour la science qui conclut que 99% des animaux marins auront ingéré du plastique d'ici 2050 ; que selon l'Institut français de

recherche pour le développement, le plastique tue plus d' 1,5 millions d'animaux chaque année ;
Considérant que des produits comme les poubelles, les récipients (bouteilles en plastique, etc.), les sacs, les chaises, le matériel de bureau, le plastique à usage unique, les seaux, les outillages, etc. ont une durée de vie limitée et doivent être changés, pour certains, régulièrement ;

Considérant que des alternatives existent aux couverts, assiettes, pailles, mélangeurs, verres en plastique à usage unique qui peuvent être remplacés/fabriqués en matériaux plus durables.

Considérant que des petites actions au quotidien peuvent modifier les mentalités et faire prendre conscience des risques de ne pas changer son comportement ;

Considérant que le tri des déchets est nécessaire à la préservation de la planète et que cela permet de faciliter le recyclage ;

Considérant que des actions concrètes peuvent et doivent être menées au sein de l'administration communale afin de diminuer son empreinte « plastique » en lien avec tout le personnel et tendre vers le zéro déchet ;

Considérant qu'en tant « qu'Acteur public », la commune d'Auderghem dispose d'une responsabilité en matière de lutte contre la prolifération des déchets plastiques ; que la commune doit être acteur du changement, devenir une commune pilote et que les services publics doivent montrer l'exemple ;

DECIDE :

Article 1 : De supprimer les plastiques à usage unique dans l'ensemble des services communaux ;

Article 2 : De demander à l'administration de trier ses déchets en interne ; de demander aux services compétents d'initier un projet pilote de poubelles à tri sélectif dans l'espace public ;

Article 3 : De s'engager durablement dans un processus concret de suppression des objets plastiques au sein de l'administration communale d'Auderghem en prévoyant :

- La création et l'application d'une charte de bonnes pratiques
- L'insertion dans les cahiers des charges d'une clause prévoyant l'obligation pour tout soumissionnaire de privilégier une solution éco-responsable pour l'objet en question en lien avec sa production et son « temps de vie » ;
- Désigner un-e conseiller-ère au sein de l'administration communale qui soit la personne de référence zéro plastique.

Article 4 : D'œuvrer au quotidien pour que l'ensemble des services communaux voit son utilisation de plastique diminuée voire supprimée ;

Article 5 : De sensibiliser les écoles et les centres hospitaliers à la problématique et d'impliquer les élèves, les personnels enseignants, médicaux et soignants dans cette action ;

Article 6 : D'engager la commune dans ce projet de réduction de la quantité de déchets et d'utilisation de plastique à usage unique lors de tout événement public ;

Article 7 : De transmettre la présente délibération à l'ensemble des communes de la Région de Bruxelles-Capitale ainsi qu'à la Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargée notamment de la Qualité de Vie et de l'Environnement, Madame Céline Frémault.

Motie : Nulplastiek in de diensten van het gemeentebestuur van Oudergem (Aanvullend)

15 **Question orale de Monsieur Jeremy Van Gorp et de Madame Martine Maelschalck (MR-OpenVLD) relative au covoiturage**

Durant la campagne électorale la commune d'Auderghem, le Chirec (Centre Hospitalier Interrégional Edith Cavel) et le Carrefour d'Auderghem ont annoncé la création d'une communauté potentielle de 3.000 covoitureurs au travers de leur abonnement à l'application de covoiturage Kowo.

Le collège peut-il expliquer où en est la procédure ? Quels sont les premiers résultats de sa mise en

application ?

<https://bx1.be/news/3-plus-gros-employeurs-dauderghem-se-lancent-covoiturage-kowo/>

Mondelinge vraag vande heer Jeremy Van Gorp en mevrouw Martine Maelschalck (MR-OpenVLD) met betrekking tot de carpooling

16 Question orale de Monsieur Jeremy Van Gorp et de Madame Martine Maelschalck (MR-OpenVLD) relative aux médecins

Selon une étude du Monitoring des quartiers (Ibsa), près d'un quart des quartiers bruxellois sont considérés en pénurie de médecins généralistes. L'article de la Capitale du 07 décembre 2018, souligne que le quartier du Transvaal fait partie de ces quartiers qui connaissent un manque.

Quelle est la situation dans les autres quartiers d'Auderghem ?

Quelle stratégie le Collège souhaite-t-il mettre en place afin de remédier à ce problème ?

Référence : <https://www.lacapitale.be/317910/article/2018-12-07/pres-de-25-des-quartiers-de-bruxelles-manquent-de-generalistes>

Mondelinge vraag vande heer Jeremy Van Gorp en mevrouw Martine Maelschalck (MR-OpenVLD) met betrekking tot artsen

17 Question orale de Monsieur Jeremy Van Gorp et de Madame Martine Maelschalck (MR-OpenVLD) relative aux commerces

Lors d'une interview du 24 décembre dans la DH, le Ministre Didier Gosuin invite les communes « à sortir de leur vision trop conservatrice en matière de dynamisme commercial ».

Le Ministre reconnaît que " *seules une dizaine de communes ont signé la convention avec la Région bruxelloise. Raison pour laquelle j'ai donné l'instruction à Hub d'aller à la rencontre, dès ce mois de janvier, des nouveaux échevins du Commerce.* ».

Madame l'Échevine en charge du commerce, pouvez-vous

- nous faire un état de lieu de la situation des commerces à Auderghem ?
- nous expliquer la relation actuelle entre la commune et la région Bruxelloise ?
- nous présenter votre vision à moyen terme pour dynamiser l'offre commerçante dans notre commune ?

<https://www.dhnet.be/regions/bruxelles/didier-gosuין-pour-survivre-certains-quartiers-commerçants-doivent-se-reinventer-5c1ff3f77b50a666f3110bc1>

Mondelinge vraag vande heer Jeremy Van Gorp en mevrouw Martine Maelschalck (MR-OpenVLD) met betrekking tot de winkels

18 Question orale de Monsieur Jeremy Van Gorp et de Madame Martine Maelschalck (MR-OpenVLD) relative aux boîtes aux lettres bpost

Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, Monsieur le Président du Conseil,
Chers Collègues,

En décembre 2018, bpost a annoncé une réorganisation de l'emplacement de ses boîtes aux lettres

dans les rues de toutes les communes de Belgique. Selon des articles parus dans la presse (voir ci-dessous), les raisons de cette réorganisation sont une diminution de l'usage des boîtes aux lettres par les habitants (parfois seulement 6 lettres par levée), l'ouverture de points poste et le fait que la dernière réforme date déjà de 15 ans, entraînant la nécessité d'opérer une mise à jour.

Pour Auderghem, selon nos informations, cela signifie la disparition d'un tiers des boîtes aux lettres, leur nombre passant de 31 à 20, soit une diminution de 32%. On reviendrait ainsi d'une boîte aux lettres pour 1.088 habitants à une boîte pour 1.607 habitants. Les emplacements concernés sont: Avenue Hermann Debroux 1, Boulevard des Invalides 144, Avenue Joseph Chaudron 48, Avenue Louis Dehoux 25, Avenue René Stevens 7, Avenue du Gardon 7, Chaussée de Wavre 1520, Val Duchesse 3, Avenue Guillaume Van Nerom 32, Avenue des Ablettes 28.

Il était prévu que bpost informe les communes qui pouvaient alors émettre des commentaires afin de remédier à la situation dans un quartier/rue si nécessaire.

Voici donc nos questions:

- La commune a-t-elle été informée par bpost?
- Quel était le taux d'utilisation des boîtes vouées à disparaître?
- La mesure est-elle en adéquation avec le caractère démographique des rues/quartiers concernés?
- La commune a-t-elle estimé nécessaire de faire part de remarques à bpost, l'a-t-elle fait et si oui, quels ont été les résultats?
- Selon notre analyse, les quartiers du bas du Transvaal, des Pêcheries et des Invalides sont fort impactés par la proposition. Des alternatives sont-elles bien prévues? Si oui, lesquelles ?

Selon bpost, l'opération doit être clôturée pour la fin du mois de mars 2019. Nous espérons donc que, si elle l'a estimé nécessaire, la commune a déjà réagi auprès de la poste.

http://www.standaard.be/cnt/dmf20181220_04053126

<https://www.bruzz.be/samenleving/een-brusselse-postbus-op-drie-verdwijnt-2018-12-24>

Mondelinge vraag van de heer Jeremy Van Gorp en mevrouw Martine Maelschalck (MR-OpenVLD) met betrekking tot de postbussen bpost

19 Question orale de Monsieur Jeremy Van Gorp et de Madame Martine Maelschalck (MR-OpenVLD) à propos de la présence d'un bureau de bpost sur le territoire la commune, jointe à la question posée en vue du Conseil communal du 21 janvier sur les boîtes aux lettres

Monsieur le Président du Conseil,

Chers Collègues,

Je souhaite joindre une question complémentaire à ma question posée en vue du Conseil communal du 21 janvier sur les boîtes aux lettres.

Sur la page Facebook d'Auderghem ma commune, où certains d'entre vous sont plutôt bien présents, j'ai lu l'autre jour que certains citoyens s'inquiétaient de la pérennité de la présence d'un bureau de poste (un véritable bureau bpost, pas un point-poste) sur le territoire d'Auderghem.

Leur attention avait été attirée par le fait que certains Auderghemois avaient été invités à retirer des colis au bureau de poste de la place Keym, à Watermael-Boitsfort.

- Pouvez-vous nous dire si ces craintes sont fondées ou non ?
- Etes-vous par ailleurs informés des intentions de bpost en matière de maintien de ses bureaux à court et moyen terme ?

Je vous remercie.

Jérémy Van Gorp et Martine Maelschalck, conseillers communaux MR-Open VLD

Mondelinge vraag van de heer Jeremy Van Gorp en mevrouw Martine Maelschalck (MR-OpenVLD) over de aanwezigheid van een postkantoor op het grondgebied van de gemeente, gevoegd bij de vraag van de gemeenteraad van 21 januari over brievenbussen.

20 **Question orale de Monsieur Jeremy Van Gorp et de Madame Martine Maelschalck (MR-OpenVLD) à propos de la politique d'installation des vélobox**

Monsieur le Président du Conseil,

Chers Collègues,

Lors du Conseil communal du 21 janvier dernier, j'avais incidemment demandé pourquoi les habitants n'étaient pas informés au préalable de l'installation d'un vélobox dans leur quartier, de manière à pouvoir bénéficier de ce nouveau service.

Ma question étant informelle, Monsieur le Secrétaire communal a eu l'amabilité de me répondre par mail. En substance, il ressort que seuls les habitants qui prennent l'initiative d'entamer une démarche auprès de la commune ont une chance réelle de pouvoir disposer d'un emplacement dans le futur vélobox. Ce qui signifie que, lorsque l'équipement est installé dans une rue, il est déjà virtuellement complet. Et je ne parle là que des habitants qui souhaitent l'installation d'un vélobox. Ceux qui n'y voient pas que des avantages, notamment en termes de parking ou d'utilisation des trottoirs, n'ont pas non plus voix au chapitre.

Je me permets de regretter que tous les habitants d'Auderghem ne soient pas mis sur un pied d'égalité en terme d'information. En effet, que lit-on sur le site de la commune en date du 27 novembre 2018 ? Que « Neuf unités (de vélobox) seront prochainement installées. » Et que « D'autres suivront l'année prochaine ». Où ? Quand ? Que faut-il faire pour donner son avis ou bénéficier du service ? Le citoyen lambda en est réduit aux conjectures.

Je souhaite poser 4 questions :

1. Pouvez-vous nous fournir le nombre et nous indiquer les emplacements des véloboxes déjà implantés ?
2. Quel est le plan d'implantation des futurs véloboxes ?
3. Dans la mesure où je lis, toujours sur le site, que « les emplacements dans un vélobox sont réservés aux cyclistes qui ne disposent pas d'espace pour ranger leur vélo chez eux (NB en effet, si on a un garage, quel intérêt d'aller garer son vélo à l'extérieur ?) et qui l'utilisent principalement pour leurs déplacements domicile-travail ». Comment vérifiez-vous cette dernière condition ? J'espère que vous ne comptez pas sur la délation entre voisins ?
4. Quelles mesures de sécurité sont prises pour prévenir les vols de vélos dans les boxes ?

Jérémy Van Gorp et Martine Maelschalck, conseillers communaux MR-Open VLD

Mondelinge vraag van de heer Jeremy Van Gorp en mevrouw Martine Maelschalck (MR-OpenVLD) over het installatiebeleid voor velobox

21 **Question orale de Monsieur Jeremy Van Gorp et de Madame Martine Maelschalck (MR-OpenVLD) à propos de la révision du concept du journal communal**

Monsieur le Président du Conseil,

Chers Collègues,

Dans la Déclaration de Politique générale, on peut lire que le concept du journal communal « **L'Auderghemois** » « sera revu en profondeur dans un souci d'ouverture, de transparence et de partenariat avec l'ensemble des forces vives communales ».

Pouvez-vous nous préciser vos intentions à propos du journal communal ?

L'ouverture donc vous parlez signifie-t-elle que le média sera désormais, comme le stipule l'ordonnance du 27 février 2014 qui a inséré un alinéa 6 [\[1\]](#) à l'article 112 de la nouvelle loi communale, ouvert aux opinions de l'opposition ?

En effet, nous avons constaté que le nom des échevins est désormais mentionné dans « L'Auderghemois ». Or, ce faisant, le journal communal tombe sous l'obligation d'ouvrir ses colonnes à l'opposition. Pourquoi cela n'a-t-il toujours pas été mis en place à ce jour ?

Quelle marche à suivre prévoyez-vous pour les partis d'opposition et pour les citoyens souhaitant s'exprimer via le journal communal ?

De quel contrôle disposent les auteurs quant au respect de leur liberté d'expression au moment de l'édition des textes ?

Je vous remercie.

Jérémy Van Gorp et Martine Maelschalck, conseillers communaux MR-Open VLD

[\[1\]](#) Si le conseil communal décide de diffuser en version papier ou en version électronique un bulletin d'information communal dans lequel les membres du collège ont la possibilité de faire des communications relatives à l'exercice de leur fonction, un espace est réservé dans chaque parution de ce bulletin afin de permettre aux listes ou formations politiques démocratiques représentées au conseil communal mais n'appartenant pas à la majorité communale, de s'exprimer. Les modalités d'application de cette disposition doivent être définies dans le règlement d'ordre intérieur du conseil communal ou dans un règlement communal spécifique (Ord. 27.2.2014, M.B. 2.4.2014)].

Mondelinge vraag van de heer Jeremy Van Gorp en mevrouw Martine Maelschalck (MR-OpenVLD) over de herziening van het concept van het gemeentebblad

22 Question orale de Monsieur Jeremy Van Gorp et de Madame Martine Maelschalck (MR-OpenVLD) à propos des flaques d'eau au niveau -2 du parking de la Maison communale et du Centre culturel

Monsieur le Président du Conseil,

Chers Collègues,

Je me suis rendue fin janvier à un spectacle au Centre culturel d'Auderghem et nous avons garé notre voiture au niveau -2 du parking communal. Nous avons découvert un parking partiellement inondé par d'énormes flaques d'eau. Ce qui, vous en conviendrez, est particulièrement inconfortable pour le public des spectacles, obligé de patauger dans l'eau pour gagner l'escalier.

Certes, la situation n'est pas nouvelle (il fut une époque où l'on avait disposé des planches pour surplomber ces flaques d'eau – comme à Venise lors de l'*aqua alta*) mais il me semble qu'elle a tendance à s'étendre de plus en plus.

Il est évident que je me rendrai dans le parking le jour du Conseil communal où cette question sera posée oralement pour constater l'évolution de la situation.

Mais dans l'intervalle, permettez-moi de poser 4 questions :

- A quoi est due cette inondation au niveau -2 du parking ?
- Comment se fait-il que la situation perdure ?
- Quelles sont les travaux qui ont été entrepris ou qui sont programmés pour remédier à cette

situation ?

- Pouvez-vous garantir qu'il n'y a pas de danger pour les usagers du parking (cette eau doit bien venir de quelque part et pourrait faire des dégâts aux infrastructures) ?

Je vous remercie.

Jérémy Van Gorp et Martine Maelschalck, conseillers communaux MR-Open VLD

Mondelinge vraag van de heer Jeremy Van Gorp en mevrouw Martine Maelschalck (MR-OpenVLD) over de plassen op niveau -2 van de parkeerplaats van het stadhuis en het cultureel centrum.

23 Question orale de Madame Vanessa Rigodanzo (PS) : la crèche « Les Mômes » - Communication aux parents et encadrement adéquat

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins,
Chers collègues,

En décembre dernier, les responsables de la crèche communale « les Mômes » ont distribué aux parents des enfants le courrier ci-joint. En résumé, l'équipe de la crèche reproche à des enfants de deux ans d'être "*capricieux, colériques, indisciplinés, voire agressifs*". Ce courrier est assez surprenant de la part de professionnels de la petite enfance dans la mesure où on sait que les colères et autres caprices font partie intégrante du développement normal d'un enfant.

Loin de rassurer les parents, ce courrier a suscité de nombreuses interrogations notamment sur l'encadrement adéquat et suffisant des enfants.

Voici mes questions :

- Etiez-vous au courant de cette communication et l'avez-vous validée ?
- Etes-vous informés d'éventuels problèmes au sein du personnel, notamment en terme de charge de travail ?
- Pouvez-vous nous indiquer l'encadrement légal et effectif dans cette crèche et si cet encadrement est adéquat au regard des difficultés que semblent avoir cet établissement ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Vanessa Rigodanzo

Conseillère communale PS

Mondelinge vraag van mevrouw Vanessa Rigodanzo (PS): de crèche "Les Mômes" - Communicatie aan ouders en adequaat toezicht

1 annexe / 1 bijlage

question_orale_creche_annexe.pdf

24 Question orale de Madame Nathalie Wyns (Liste Citoyenne 1160) relative à la distribution des jetons de présence au conseil communal

Madame la Bourgmestre ff, Mesdames et Messieurs les Echevins, Monsieur le Président du Conseil,
Chers collègues,

Ayant constaté sur le site de la commune que mon nom n'était pas repris dans la liste des présences aux conseils communaux de 2018, (point rectifié entre-temps), je me permets de vous interpeller au sujet de la procédure de distribution des jetons de présence.

Nous sommes 31 conseillers, il se peut qu'il y ait une arrivée tardive, un départ avant la fin d'une séance.

Je me permets donc de reprendre les articles 24 et 63 du ROI.

Article 24.

Avant d'entrer en séance, les membres signent dans un registre la liste de présence établie d'après leur ordre de préséance. Les noms des signataires de cette liste sont mentionnés au procès-verbal de la séance.

Article 63.

Les membres du conseil communal, à l'exception du bourgmestre et des échevins, reçoivent un jeton de présence pour chaque séance du conseil communal à laquelle ils ont assisté.

Pour avoir droit à un jeton de présence, les membres doivent avoir participé pendant au moins deux heures à la réunion. Si celle-ci a duré moins de deux heures, la présence des membres est requise pendant toute la réunion. La durée de la présence des membres doit ressortir d'un registre tenu à cet effet, et dont les mentions sont certifiées sincères et véritables, à la réunion, par le président et le secrétaire.

Pourrions-nous dorénavant prévoir le respect de l'article 24 et la mise à disposition du registre dont il est question dans ce même article ainsi que du respect de la durée de présence dont il est fait mention dans l'article 63?

Je vous remercie pour votre réponse.

Nathalie WYNS, conseillère communale pour la Liste Citoyenne 1160

Mondelinge vraag van mevrouw Nathalie Wyns (Liste Citoyenne 1160) over de verdeling van de presentiegelden aan de gemeenteraad

25 Question orale de Madame Nathalie Wyns (Liste Citoyenne 1160) relative au processus d'enquête publique dans le cadre d'un permis d'urbanisme

Madame la Bourgmestre ff, Mesdames et Messieurs les Echevins, Monsieur le Président du Conseil, Chers collègues,

Chaque mois, une dizaine de dossiers sont soumis à enquête publique.

Pour rappel, des affiches sont visibles aux adresses concernées, les habitants disposent d'un délai de 15 jours (alors qu'il pourrait être de 30 jours) pour se renseigner sur la demande en cours, peuvent consulter les dossiers à la maison communale et poser des questions plus détaillées.

Passé ce délai une commission de concertation se réunit, généralement en fin de mois, et décide d'accorder ou non le permis d'urbanisme (avec modifications ou non).

J'ai vérifié les dossiers des 4 derniers mois et un seul a fait l'objet d'un courrier distinct, un toute-boîte, Avis aux riverains dont voici un extrait :

Dans le cadre de l'enquête publique qui se déroule du 3 janvier 2019 au 17 janvier 2019 pour l'objet repris sous rubrique, j'ai cru utile d'organiser une séance d'information à votre intention en vue de vous permettre d'émettre votre avis sur ce dossier en toute connaissance de cause.

Je me permets de vous poser les questions suivantes :

- Pourquoi une séance d'information n'est-elle pas organisée par dossier ?
- L'expression « j'ai cru utile » induit une prise de position négative qui n'a pas lieu d'être puisque ce courrier devait simplement informer les riverains de la tenue d'une séance

d'informations, avis négatif soutenu par la suite de la phrase « en vue de vous permettre d'émettre votre avis sur ce dossier en toute connaissance de cause ». Puis-je vous demander dès lors de distribuer un nouvel avis à ces mêmes riverains vu que le devoir de réserve n'a pas été respecté et qu'une inquiétude a été suscitée.

Je vous remercie pour votre réponse.

Nathalie WYNS, conseillère communale pour la Liste Citoyenne 1160

Mondelinge vraag van mevrouw Nathalie Wyns (Liste Citoyenne 1160) over het openbaar onderzoek in het kader van een stedenbouwkundige vergunning

26 Question orale de Madame Nathalie Wyns (Liste Citoyenne 1160) relative aux caméras de surveillance

Madame la Bourgmestre ff, Mesdames et Messieurs les Echevins, Monsieur le Président du Conseil, Chers collègues,

Je reviens à une dépense reprise dans la liste des marchés publics présentée au conseil communal du 20 décembre dernier, savoir la « Capture, enregistrement et transfert sécurisé d'images dans le cadre de la vidéosurveillance des incivilités en matière de propreté dans l'espace public. »

Le montant prévu et détaillé dans l'annexe disponible dans le BOS s'élève à 120.000 € et devrait couvrir une année de dépenses.

Vu que les services de capture, d'enregistrement et de transfert sécurisé d'images dans le cadre de la vidéosurveillance des incivilités en matière de propreté dans l'espace public sont nécessaires pour pouvoir identifier les contrevenants et ainsi améliorer la qualité de vie des riverains ;

Vu la personne de référence désignée pour visionner et traiter les données afin de pouvoir surprendre les responsables de faits délictueux (#002/12.06.2018/B/0022#)

Vu qu'une deuxième personne servant de back-up devrait être désigné, ce qui sera prochainement proposé au Conseil communal ;

Si je comprends bien, cette dépense est faite uniquement pour la vidéosurveillance des incivilités en matière de propreté. Ce qui ne correspond donc pas à ce dont il est fait mention dans votre déclaration de politique générale.

Les images ne pouvant être visionnées en direct, je suppose qu'elles le sont suite à une plainte, une constatation de faits mentionnés par la police ou les gardiens de la paix par exemple.

A ce moment-là la personne désignée visionne les images et essaye d'identifier par exemple le moment d'un dépôt clandestin ainsi que les personnes responsables.

Mes questions sont les suivantes :

- Il me semble un peu léger que cette dépense soit faite uniquement pour un type d'incivilité savoir la propreté. Ne pourrait-on pas étendre son utilisation à d'autres types, telles que les véhicules mal garés, les vols de vélos, les intrusions dans les véhicules (une rue est particulièrement touchée ces dernières semaines)
- Comment et qui déterminera l'emplacement de ces caméras ? le placement devra-t-il faire l'objet d'un permis d'urbanisme, d'un accord signé avec le propriétaire d'un bâtiment ?
- La commune va-t-elle mener une campagne de sensibilisation suite à l'installation de ses caméras
- En cas de constatation de méfaits, que se passe-t-il concrètement ? quel est le processus complet qui sera appliqué ? (envoi à la police ? plainte ? amende ?)

Vu le montant de la dépense, j'ose espérer qu'il s'agira de tolérance zéro en cas d'incivilité prouvée
Je vous remercie pour votre réponse.
Nathalie WYNS, conseillère communale pour la Liste Citoyenne 1160

Mondelinge vraag van mevrouw Nathalie Wyns (Liste Citoyenne 1160) over bewakingscamera's

1 annexe / 1 bijlage
20190228 - question caméras.pdf

27 Question orale de Madame Nathalie Wyns (Liste Citoyenne 1160) relative aux places de parking réservées (PMR, kiss & ride, crèches)

Madame la Bourgmestre ff, Mesdames et Messieurs les Echevins, Monsieur le Président du Conseil,
Chers collègues,

Une campagne de sensibilisation (nommée RESPECT) est actuellement menée par Bruxelles Mobilité relative au non-respect des places de parking prévues pour les PMR.

Il arrive en effet régulièrement de constater que des véhicules sont garés sur ces places et ne disposent pas de la carte PMR ad hoc (ou pire d'une carte appartenant à une personne décédée).

Pour rappel, la commune a été désignée commune pilote par le programme européen bloTope pour tester un nouveau service : le Smart Parking . Destiné aux personnes à mobilité réduite, ce dispositif permet de localiser les places de parking PMR disponibles en temps réel. Les capteurs ont d'ailleurs été installés fin octobre 2018 sur 23 places PMR.

Les plaintes de nos concitoyens relatives aux incivilités et au non-respect ne concernent pas uniquement les places PMR, mais également les places kiss & ride et les places prévues devant les crèches.

Mes questions sont les suivantes :

- Avez-vous informé personnellement les habitants d'Auderghem détenteurs d'une carte PMR de l'installation de ces capteurs et de l'utilisation de l'application Smart Parking? Si oui avez-vous déjà un retour ? Prévoyez-vous une enquête de satisfaction dans les prochains mois ?
- En cas de décès d'une personne détentrice d'une carte PMR, les autorités communales réclament-elles la carte à la famille ?
- Pourriez-vous nous transmettre une liste des emplacements PMR, kiss & ride et devant les crèches ?
- Vu le nombre de plaintes/râleries d'utilisateurs relatives au non-respect de ces places de parking, la commune a-t-elle l'intention de vérifier la signalisation et le marquage des places concernées (pas toujours très clair) ? Et/ou de mener une campagne de sensibilisation (sauf erreur la dernière campagne remonte à 2015)?
- Quelle est la politique préventive et répressive en la matière ?
- Pourriez-vous nous communiquer le nombre d'avertissements et/ou d'amendes données par les gardiens de la paix et/ou la police ces 5 dernières années selon les emplacements ?

Je vous remercie pour votre réponse.

Nathalie WYNS, conseillère communale pour la Liste Citoyenne 1160

Références :

<https://mobilite-mobiliteit.brussels/fr/garez-vous-avec-respect>

<https://www.auderghem.be/news/vendredi-26-octobre-des-places-pmr-inaccessibles>

<https://www.auderghem.be/news/le-smart-parking-sera-testé-dès-septembre>
<https://www.auderghem.be/pcm-phase-iii>
https://www.auderghem.be/sites/default/files/auderghemois/pdf/Auderghemois_91.pdf
<https://www.auderghem.be/redevancestationnement>

Mondelinge vraag van mevrouw Nathalie Wyns (Liste Citoyenne 1160) over gereserveerde parkeerplaatsen (PMR, kiss & ride, crèches)

1 annexe / 1 bijlage
20190228 - question places de parking.pdf

28 Question orale de Madame Nathalie Wyns (Liste Citoyenne 1160) relative aux terrains laissés à l'abandon

Madame la Bourgmestre ff, Mesdames et Messieurs les Echevins, Monsieur le Président du Conseil, Chers collègues,

La commune compte plusieurs terrains laissés à l'abandon par leur propriétaire respectifs, propriétaires qui sont sommés par les autorités communales d'entretenir leur terrain faute d'amende.

Ces terrains pourraient être utilisés par les citoyens pour créer un potager collectif (des parcelles individuelles ou non) ou des lieux légèrement aménagés pour favoriser la vie de quartiers. Point important dans votre déclaration de politique générale.

Malgré des échanges de mails de 2016, il semble, sauf erreur de ma part, que des démarches auraient déjà pu être entreprises pour l'un de ces terrains, mais malheureusement n'ont pas été faites ou non pas abouties.

Mes questions sont les suivantes :

- Pourriez-vous transmettre une liste de terrains qui pourraient être concernés par un tel projet ?
- Pourriez-vous transmettre la liste des potagers collectifs déjà existants, qu'ils soient gérés ou non par la commune, et nous communiquer le mode d'attribution des parcelles aux citoyens intéressés ? (dernièrement un appel à jardiniers a été faite sur facebook pour le Moulin à Légumes situé au parc Seny)

Je vous remercie pour votre réponse.

Nathalie WYNS, conseillère communale pour la Liste Citoyenne 1160

Mondelinge vraag van mevrouw Nathalie Wyns (Liste Citoyenne 1160) over verlaten gebieden

1 annexe / 1 bijlage
20190228 - question terrains à l'abandon.pdf

29 Question orale de Monsieur Matthieu Pillois (LB) à propos de la pollution aux hydrocarbures à Rouge-Cloître

Le samedi 02 février dernier, suite au constat d'un garde forestier, les pompiers de Bruxelles ont dû intervenir pour de la pollution par hydrocarbures dans les étangs 1 et 2 du domaine du Rouge Cloître. Grâce à cette intervention rapide du garde forestier et des pompiers, une pollution des étangs piscicoles

a pu être évitée.

Suite à l'incendie qui a détruit le chalet en bois du club de pétanque installé sous le Viaduc Herrmann-Debroux, la commune d'Auderghem avait demandé à la Région de construire un dispositif (étang) visant à éviter que ce genre de pollution ne puisse se produire. Malheureusement, cette demande est restée sans suite de la part des autorités régionales.

- Qu'en est-il de la situation aujourd'hui ?
- L'origine de la pollution a-t-elle été établie ?
- Quelle stratégie le Collège souhaite-t-il mettre en place afin de remédier définitivement à ce problème qui pourrait se reproduire vu la proximité entre les étangs et l'E411 ?

Référence : <https://bx1.be/news/de-pollution-hydrocarbures-retrouvee-aux-etangs-rouge-cloitre/>

Mondelinge vraag van de heer Matthieu Pillois (LB) over de olieverontreiniging in Rood-Klooster

1 annexe / 1 bijlage

Question orale Matthieu Pillois_Pollution_RC.docx

30 Question orale de Monsieur Jeremy Van Gorp et de Madame Martine Maelschalck (MR-OpenVLD) : problème écologique dans l'étang du Rouge Cloître (Complémentaire)

Le samedi 2 février 2019, la police, les pompiers et la sécurité civile de Liège ont été appelés à construire un barrage flottant dans le but de mettre un terme à la pollution causée par des hydrocarbures dans l'étang n°1 du Rouge-Cloître. Selon Sophie de Vos, Bourgmestre f.f. : *“le phénomène est connu depuis longtemps : lors des fortes pluies ou de la fonte des neiges, les eaux de ruissellement de la E411, chargées en hydrocarbures et sels de déneigement, se déversent dans l'étang n°1”*.

La bourgmestre souligne également dans l'article : *“c'est pour éviter ce type de pollution que la commune avait imposé à Bruxelles-Mobilité la construction d'un bassin de rétention avec système de filtration. C'était une des conditions du permis de reconstruction que nous avons délivré en 2004, suite à l'incendie du viaduc des Trois Fontaines »* [1].

Aujourd'hui, quinze ans plus tard, aucune solution n'a été mise en place. Pourtant ce point avait une fois de plus été souligné en 2013 par un conseiller communal Défi, Fred Lambin. La question portait sur une possibilité de dresser un PV et utiliser tous les moyens de recours pour s'assurer qu'une solution soit mise en place. Selon le PV de la séance du 27 mai 2013, la commune aurait écrit aux instances mais n'aurait pas dressé de PV. Au Parlement bruxellois, on note en même temps que le député régional Didier Gosuin a interpellé à ce sujet les Ministre Grouwels et Huytebroeck. Dans sa réponse, la Ministre Grouwels y déclarait qu'un budget serait prévu en 2015 et que des plans avaient été finalisés afin d'y prévoir une nouvelle installation.

Cinq ans plus tard, alors qu'aucune solution n'a été mise en place et qu'un nouveau problème environnemental a vu le jour, la commune, au travers des déclarations de la bourgmestre ff, Sophie de Vos, semble vouloir enfin dresser un PV.

Au vu de ces éléments, le collège peut-il apporter des éléments de réponses aux questions suivantes :

- Ces cinq dernières années, quel est le niveau de pollution des étangs du Rouge Cloître?
- Est-ce qu'un PV a été rédigé en 2013 ou par la suite ?
 - • Si oui, qu'en étaient les conclusions ?
 - • Si non, pourquoi un PV n'a-t-il pas été rédigé ces cinq dernières années ?
- Qu'en est-il du projet de la région ? Avez-vous reçu des signaux d'une réelle solution à court

terme venant de la région ? Des réunions ont-elles été organisées ces cinq dernières années ? La commune a-t-elle pris des initiatives pour informer Bruxelles Mobilité de l'évolution de la situation ?

[1] cf. DH : <https://www.dhnet.be/regions/bruxelles/pollution-a-rouge-cloitre-auderghem-dresse-un-proces-verbal-pour-violation-de-permis-d-urbanisme-5c581f9c9978e2710e0e8500>

Mondelinge vraag van de heer Jeremy Van Gorp en mevrouw Martine Maelschalck (MR-OpenVLD) : ecologisch probleem in de vijver van de Rood Klooster (Aanvullend)

31 Question orale de Monsieur Jeremy Van Gorp et de Madame Martine Maelschalck (MR-OpenVLD) : les cours de natation (Complémentaire)

Selon un article de la RTBF, publié en ligne le 28 janvier 2019[1], la commune d'Auderghem est parmi celle où les parents déboursent le plus pour un cours de natation, jusqu'à 5,10 euros par cours de natation. A titre comparatif, d'autres communes, comme celle d'Ixelles, pratiquent des prix plus démocratiques pour les enfants en proposant un forfait de 20 euros pour l'année sous forme d'un abonnement scolaire d'un an donnant aussi accès à la piscine en dehors de l'école.

L'article évoque deux raisons à ces tarifs élevés :

1. Les parents payent l'entièreté du coût et la commune ne prend rien en charge.
2. L'absence d'accord entre la commune et la piscine concernée

La Ligue des Familles tire la sonnette d'alarme à cet égard et qualifie le fait d'apprendre à nager aux enfants comme une mission première de l'école.

Au vu de ces éléments :

- Quelles actions la commune compte-elle mettre en place pour garantir un accès facilité aux enfants au cours de natation ?
- La commune a-t-elle déjà pris contact avec une des communes avoisinantes pour négocier un futur partenariat ? Si oui quels en sont les aboutissements ?
- La commune a-t-elle pour ambition de donner un accès à tarif réduit à une piscine communale avoisinante pour l'ensemble des Auderghemois ?

[1] https://www.rtbef.be/info/regions/detail_bruelles-des-cours-de-natation-payants-dans-toutes-les-ecoles-communales?id=10124138

Mondelinge vraag van de heer Jeremy Van Gorp en mevrouw Martine Maelschalck (MR-OpenVLD) : zwemlessen (Aanvullend)

32 Question orale de Monsieur Jeremy Van Gorp et de Madame Martine Maelschalck (MR-OpenVLD) - les conseils de quartier (Complémentaire)

Dans la déclaration de politique générale 2018-2024, la nouvelle majorité Défi-Ecolo a souligné son

ambition de mettre en place des « *Conseils de quartier qui permettra aux habitants de donner leurs idées et de participer directement ou via Internet aux décisions qui concernent leur environnement immédiat* »^[1]

Lors du débat relatif à la politique générale, la Bourgmestre faisant-fonction, Sophie Devos, a confirmé qu'un budget participatif sera mis à disposition des futurs conseils de quartier et que le budget 2019 prévoit d'ores-et-déjà une enveloppe dédiée à cet effet.

Au vu de ces éléments :

1. Quelles procédures et critères seront mis en place pour créer ces conseils de quartiers ?
2. Quelles sont les garanties que ces nouveaux conseils de quartiers seront démocratiques, apolitiques et transparents ?

^[1] cf. *déclaration de politique générale, page 2, chapitre 2*

Mondelinge vraag van de heer Jeremy Van Gorp en mevrouw Martine Maelschalck (MR-OpenVLD) - wijkraad (Aanvullend)

33 Question orale de Monsieur Didier Molders (LB) relative à l'occupation du stade communal (Complémentaire)

Madame l'Echevine des sports,

Le 13 février dernier est sorti un article concernant la délocalisation vers le stade de Watermael-Boitsfort du match de 1/4 de finale de la Coupe de Belgique de rugby.

Il est noté que le terrain destiné à la pratique du rugby n'est pas adapté pour accueillir un tel événement. Une demande avait été introduite par les Brussels Citizens Rugby pour bénéficier du terrain numéro 1 réservé à l'équipe première de football.

En effet, il est dommage pour la commune et le club de rugby de ne pas vivre ce bel événement dans notre stade.

Dès lors,

- pouvez-vous m'expliquer pour quelles raisons l'autorisation pour l'occupation du terrain numéro 1 n'a pas été délivrée?
- des solutions sont-elles envisagées par la commune en vue d'adapter le terrain attitré du rugby à leur usage actuel?

Je vous remercie pour vos réponses.

Didier Molders

Chef de groupe LB

Mondelinge vraag van de Heer Didier Molders (LB) met betrekking tot de bezetting van het gemeentelijke stadion (Aanvullend)

34 Interpellation de Madame Vanessa Rigodanzo (PS) : Activités socio-culturelles organisées au premier semestre 2019 (Complémentaire)

Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins,
Chers collègues,

Dans la note de politique générale, vous indiquiez votre volonté d' « augmenter l'offre des activités parascolaires » ainsi que de « continuer à développer l'offre d'activités socioculturelles, notamment pour les familles ».

Au collège du 12 février 2019, loin d'étendre cette offre, vous avez décidé de rembourser des parents faute de places pour les activités socio-culturelles organisées du 6 février au 8 mai 2019.

Voici mes questions :

- Pouvez-vous m'indiquer les raisons pour lesquelles vous n'avez pas augmenté le nombre de places afin de répondre aux besoins des parents plutôt que de procéder au remboursement d'inscription ?
- Pouvez-vous m'indiquer le nombre total de places à des activités socio-culturelles proposées aux enfants et le nombre de demandes d'inscription reçues ?
- Quel est le budget actuel consacré aux activités socio-culturelles destinées aux enfants ? Quelle augmentation budgétaire prévoyez-vous pour augmenter cette offre (comme énoncé dans la note de politique générale) ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Vanessa Rigodanzo

Conseillère communale PS

Interpellation de Madame Vanessa Rigodanzo (PS) : Activités socio-culturelles organisées au premier semestre 2019 (Aanvullend)

35 Interpellation de Madame Vanessa Rigodanzo (PS) : l'information à destination des ressortissants non belges des Etats membres de l'Union européenne en vue des élections au Parlement européen (Complémentaire)

Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins,
Chers collègues,

Le 26 mai 2019 se tiendront les élections pour le Parlement fédéral, le Parlement de la Région de Bruxelles-capitale et le Parlement européen. Les ressortissants des Etats membres de l'Union européenne qui ne sont pas belges peuvent participer en Belgique aux élections pour le Parlement européen et voter pour des candidats sur des listes belges. Pour ce faire, ils doivent s'inscrire à la commune pour le 28 février au plus tard.

Sur le site de la commune, je constate qu'en date du 18 février 2018, vous avez publié une annonce en ce sens. Cependant celle-ci est désormais « noyée » dans le fil des news (2^e page des news) et est donc peu visible.

Voici mes questions :

- Pouvez-vous m'indiquer le nombre de ressortissants européens non belges que compte la commune et combien d'entre eux se sont inscrits pour participer au scrutin européen du 26 mai prochain ?
- En 2014, date de la dernière élection pour le scrutin européen, combien y avait-il de ressortissants européens non belges et combien parmi eux s'étaient inscrits en vue de participer aux élections européennes ?
- Quelle est l'évolution entre ces deux scrutins en termes de participation aux élections ? Quelle est votre analyse sur cette évolution ?

- Outre l'annonce sur le site communal mentionnée ci-dessus, quelles autres mesures avez-vous prises pour informer les ressortissants européens non belges de leur droit de vote ?
- Estimez-vous ces mesures suffisantes pour sensibiliser et informer les ressortissants européens non belges de leur droit de vote ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Vanessa Rigodanzo

Conseillère communale PS

Interpellation de Madame Vanessa Rigodanzo (PS) : l'information à destination des ressortissants non belges des Etats membres de l'Union européenne en vue des élections au Parlement européen
(Aanvullend)